



Deuxième jour de la vingt-cinquième Réunion
CM(25), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LES NÉGOCIATIONS
RELATIVES AU PROCESSUS DE RÈGLEMENT
TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »**

1. Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :
2. Rappelent les déclarations ministérielles antérieures relatives aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » ;
3. Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;
4. Rappelent l'approche axée sur les résultats qui a été réaffirmée par les déclarations ministérielles de Hambourg et de Vienne et, dans ce contexte, félicitent les parties des avancées majeures réalisées depuis la Réunion du Conseil ministériel de Vienne sur quatre des cinq accords auxquels elles étaient parvenues en 2017 au sujet de questions prioritaires, à savoir la reconnaissance des diplômes délivrés en Transnistrie, le fonctionnement des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin, l'exploitation de terres arables dans le district de Dubasari et l'ouverture du pont au-dessus du Dniestr/de la Nistru entre les villages de Gura Bicului et Bychok, ainsi que de l'accord sur la participation des véhicules de Transnistrie au trafic routier international signé en avril 2018, et d'avoir accompli des progrès substantiels dans la mise en œuvre de l'accord de 2017 sur les télécommunications ;
5. Saluent l'engagement des parties de continuer d'œuvrer à l'application intégrale de tous les accords, exprimé dans le Protocole de la réunion à « 5+2 » tenue à Rome les 29 et 30 mai 2018, le Protocole de Vienne de 2017 et le Protocole de Berlin de 2016, contribuant ainsi à l'édification d'une base solide pour continuer à progresser dans le processus de règlement ;
6. Invitent les parties à continuer d'œuvrer à tous les niveaux pour réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois corbeilles de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et

humanitaire et droits de l'homme, et règlement global, y compris les questions institutionnelles, politiques et de sécurité. Nous encourageons les parties à mettre à profit les progrès déjà accomplis sur les questions économiques pour obtenir des résultats tangibles sur d'autres volets de l'ordre du jour ;

7. Soulignent l'importance de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » en tant que seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable, rappellent l'attachement des parties à l'approche axée sur les résultats, laquelle est cruciale pour le rythme de travail dans le cadre du processus de négociation à tous ses niveaux, et réaffirment le rôle important que joue l'OSCE dans l'appui à ce processus ;

8. Invitent les parties à continuer de participer, sous la Présidence slovaque de l'OSCE, au processus de négociation dans le cadre des formats de négociation existants et conformément aux paramètres internationalement convenus tels que mentionnés au paragraphe 3 ;

9. Saluent l'engagement, l'esprit d'initiative et la volonté politique des parties ayant permis de résoudre un certain nombre de questions qui se posaient de longue date, ainsi que l'approche unifiée et active des médiateurs et des observateurs à la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » au cours de leurs activités en 2018 ;

10. Encouragent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à continuer de coordonner leurs efforts et à mettre pleinement à profit les possibilités collectives qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.